

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1210

20 juin 2007

SOMMAIRE

Almatis Holdings S.à r.l.	58048	Helsinki Investment S.à r.l.	58063
Almatis Holdings S.à r.l.	58048	Homeros S.A.	58050
Arelo Holding S.A.	58070	Homeros S.A.	58050
Astral International Holding S.A.	58058	IMI Investments S.A.	58063
Atomo	58057	Les Assurances Mutuelles d'Europe Life Lux SA	58047
Auguste S.à r.l.	58067	Logistics World Alliance - LWA	58080
Bâloise Europe Vie S.A., Bâloise Europe Leben S.A., Bâloise Europe Life S.A., Bâ- loise Europe Vida S.A., Bâloise Europe Vi- ta S.A., Bâloise Europe Leven S.A.	58049	Meter Service Corporation Sàrl	58066
Benelux-Investment Holding S.A.	58066	MidOcean Holdco (Bezier) S.à r.l.	58058
Birvideaux Holding S.à.r.l.	58048	NHS Investments S.A.	58065
Birvideaux Holding S.à.r.l.	58062	Ocean Group International S.A.	58057
Birvideaux Holding S.à.r.l.	58062	Parriaux Consulting Europe S.à r.l.	58067
Capital & Services S.A.	58067	Perseus Immobilien Gesellschaft 3	58034
Capital & Services S.A.	58076	Porte des Ardennes S.A.	58047
Charme & Création s.à r.l.	58047	PS S.à r.l.	58071
CNR International (Luxembourg) S.A.	58058	Quantix Capital & Services S.A.	58067
Cobra Automotive Technologies S.A.	58048	Quantix Capital & Services S.A.	58076
Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund	58065	Ratefile S.A.	58057
Dyna Properties S.à r.l.	58059	Rocco S.à r.l.	58059
ECIP Europcar S.à.r.l.	58062	Rubicon Finance Europe S.A.	58067
Eclipse Aviation Europe, S.à r.l.	58040	Rubicon Finance Europe S.A.	58059
EK Medical S.à r.l.	58080	Sanpaolo Bank S.A.	58062
Etirc Aviation S.à.r.l.	58040	Sanpaolo IMI Equity Management S.A.	58070
Eurasia Credit Card Company S.A.	58040	Sanpaolo Real Estate S.A.	58064
Eurasia Credit Card Funding I S.A.	58050	Sanpaolo Real Estate S.A.	58063
FAM Energy Consulting S.à r.l.	58077	SKMCom Four S.à.r.l.	58040
Financière Saint Merri Investments S.A.	58066	SOA Management	58066
FLAM, Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	58063	Solar Development Sàrl	58049
Gallions Reach (Lux) S.à r.l.	58070	Tahc S.A.	58049
Global Alternative Investment Fund Mana- gement Company S.A.	58079	Teno Investments S.à r.l.	58034
		VC Funding 2 S.A.	58070
		Vencorp S.C.A. Sicar	58065
		Worldtec S.A.	58049

Teno Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 118.273.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession en date du 12 juillet 2006 que les parts sociales détenues par les sociétés:

- GENERAL CATALYST GROUP IV, LP, un partnership régi selon les lois du Delaware et ayant son siège social à 20 University Road, suite 450, Cambridge, MA 02138 (487 parts);

- GENERAL ENTREPRENEURS FUND IV, LP, un partnership régi selon les lois du Delaware et ayant son siège social à 20 University Road, suite 450, Cambridge, MA 02138 (13 parts);

ont été cédées à:

- TENO HOLDINGS, LLC, une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Delaware et ayant son siège social à 20 University Road, suite 450, Cambridge, MA 02138 (500 parts).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TENO INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007056287/7178/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05165. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Perseus Immobilien Gesellschaft 3, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 127.198.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of April.

Before the undersigned M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

The public limited company PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.A., with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

here duly represented by two of its directors, namely:

- Mr Nico Hansen, manager, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, and

- Mrs Sophie Batardy, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the articles of incorporation of a public limited company, («Aktiengesellschaft»), as follows:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those who might become owners of the shares created hereafter, is herewith formed a public limited company, («Aktiengesellschaft»), under the name of PERSEUS IMMOBILIEN GESELLSCHAFT 3.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

By a simple decision of the board of directors, branches, subsidiaries, agencies or administrative offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The purpose of the company is the purchase and sale of immoveable properties as well as real estate management.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31.000.- EUR), divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) each.

The shares are in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy.

In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented; proxies between directors being permitted, with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, fax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board of directors are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the company's interest within the limits of the company's purpose.

All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons, who need not be shareholders of the company.

Art. 12. The company will be validly bound by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board of directors.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration; they can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders.

It has the most extensive powers to carry out or ratify the acts concerning the company.

Its resolutions are binding even for the shareholders who are not represented, vote against or abstain from voting.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held on the 3rd Friday of June at 1.30 p.m. at the Company's Head Office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 10% percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% percent of the net profit of the financial year have to be allocated to the legal reserve fund; such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. For any points, not covered by the present articles of incorporation, the parties refer to the provisions of the law of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

1.- The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

2.- The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the one hundred (100) shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash by the sole shareholder, the public limited company PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT SA, prenamed, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimation of costs

The amount of the expenses, for which the company is liable as a result of its formation, is approximately fixed at one thousand five hundred and fifty Euros.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1.- The number of Directors is fixed at three and that of the Auditors at one.

2.- The following have been appointed as Directors:

a) Mr Nico Hansen, manager, born in Differdange, on the 31st of March 1969, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

b) Mrs Sophie Batardy, private employee, born in Lille, (France), on the 22nd of January 1963, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

c) Mr Peter Mathis, manager, born in Wolfenschiessen, (Switzerland), on the 17th of January 1953, residing in CH-8400 Winterthur, Sonnenbergstraße, 39, (Switzerland).

3.- The following has been appointed as Statutory Auditor:

The limited liability company MGI FISOGEST S.à r.l., with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 20,114.

4.- The company's registered office shall be in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

5.- The mandates of the Directors and the Statutory Auditor will expire at the general annual meeting in the year 2009.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English and German, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den siebzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean Seckler, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.A., mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur,

hier rechtmässig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, namentlich:

- Herr Nico Hansen, Gesellschaftsverwalter, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, und
- Frau Sophie Batardy, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den beurkundenden Notar ersucht, die Gründungsurkunde einer Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Bezeichnung - Sitz - Dauer - Gesellschafts Zweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird hiermit eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung PERSEUS IMMOBILIEN GESELLSCHAFT 3 gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf sowie die Verwaltung von Immobilien.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je drei hundert zehn Euro (310,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden.

Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; Vollmachten unter Verwaltungsratsmitgliedern sind erlaubt, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme per Brief, Fernschreiben, Telefax oder E-Mail abgeben, welche schriftlich bestätigt werden müssen.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft, alle Angelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie durch die späteren Änderungen, oder durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare, welche nicht Aktionäre sein müssen, überwacht, welche von der Generalversammlung, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt, ernannt werden; sie können beliebig abberufen werden.

Die Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, welche die Dauer von 6 Jahren nicht überschreiten kann.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre.

Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 3. Freitag des Monats Juni um 13.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen.

Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft des Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, dem (den) Kommissar(en) zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen. Die Generalversammlung kann beschließen Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter, natürliche oder juristische Personen, durchgeführt, welche von der Generalversammlung, die ihre Aufgaben und Vergütungen festlegt, ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- 2.- Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2008 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, sind die 100 Aktien durch die Alleingesellschafterin, die Aktiengesellschaft PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.A., vorgenannt, gezeichnet und durch Bareinzahlung voll eingezahlt worden, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von ein und dreißig tausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundertfünfzig Euro.

Beschlüsse des Alleingesellschafters

Die eingangs erwähnte Person, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, hat als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Nico Hansen, Gesellschaftsverwalter, geboren in Differdingen, (Großherzogtum Luxemburg), am 31. März 1969, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur;
 - b) Frau Sophie Batardy, Angestellte, geboren in Lille, (Frankreich), am 22. Januar 1963, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur;
 - c) Herr Peter Mathis, Gesellschaftsverwalter, geboren in Wolfenschiessen, (Schweiz), am 17. Januar 1953, wohnhaft in CH-8400 Winterthur, Sonnenbergstraße, 39, (Schweiz).
- 3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MGI FISOGEST S.à r.l., mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 20.114.
- 4.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2009.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und deutsche Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag der Komparanten und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparanten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Hansen, S. Batardy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 avril 2007. Relation GRE/2007/1807. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007056488/231/301.

(070057381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

SKMCom Four S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 105.601.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007056355/7178/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05176. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**Etirc Aviation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Eclipse Aviation Europe, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 55.300,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 95.627.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007056356/7178/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05178. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Eurasia Credit Card Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.206.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the third day of April.

Before us Maître Bettingen notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

STICHTING EURASIA CREDIT CARD, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, the Netherlands, and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34270363,

here represented by Mr. Andreas Heinzmann, Attorney-at-Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the founder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a «société anonyme»:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of EURASIA CREDIT CARD COMPANY S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations, (hereafter the «Securitisation Law»), which shall apply to the company, of receivables (the «Permitted Assets»).

The company may either act as sole securitisation company, purchasing the Permitted assets and funding them through the issuance of securities, or it may act in a two tier securitisation either as a funding vehicle or as an acquisition vehicle in accordance with the Securitisation Law. The company may issue securities of any nature and in any currency and borrow and raise funds in any form; use its funds for the acquisition, the management and the disposal of the Permitted Assets referred to in the first paragraph; and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The company may transfer its assets pursuant to and in accordance with agreements it may enter into with its investors and creditors and any person from whom it acquires the Permitted Assets.

In general, the company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks and may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, moveable or immovable commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Finally, the company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purposes of securitising Permitted Assets.

The company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The Board of Directors of the company may, in accordance with the terms of the law of March 22, 2004 on securitisation, and in particular its article 5, create one or more compartments within the company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Board of Directors creating one or more compartments within the company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between creditors, each compartment of the company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors of the company that (i) have been designated as relating to a compartment, on the creation of a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors which created the relevant compartment. Creditors of the company whose rights are not related to a specific compartment of the company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors of the company creating such compartment, no resolution of the Board of Directors of the company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Board of Directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the company or of the company itself.

Title II.- Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten Euro (€ 10.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 7. The company is managed by a Board of Directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

- (i) He resigns his office by notice to the company, or
- (ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- (iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 9. The Board of Directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the company as set out in Article 4 of the present articles of incorporation.

Art. 10. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The financial statements of the company are controlled by an external auditor appointed by the Board of Directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on May 31st at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2008.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the law of March 22, 2004 on securitisation.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
STICHTING EURASIA CREDIT CARD, three thousand one hundred	3,100
Total: three thousand one hundred	3,100

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following are appointed directors:

Rolf Caspers, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, born in Trier on March 12, 1968;

Olivier Jarny, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, born in Nantes on December 22, 1975;

Anja Lakoudi, banker, having her professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, born in Schlema on December 23, 1977.

3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

4. The registered office of the company is established at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois avril.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

STICHTING EURASIA CREDIT CARD, une fondation de droit néerlandais ayant son siège social Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34270363;

représentée par M^e Andreas Heinzmann, avocat à la Cour, ayant pour résidence professionnelle Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de EURASIA CREDIT CARD COMPANY S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la titrisation de créances (ci-après les «Actifs Autorisés»), au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après la «Loi sur la Titrisation») à laquelle la société se soumet.

La société pourra opérer soit seule, en acquérant les actifs décrits au premier paragraphe du présent article et les finançant par l'émission de titres, soit comme véhicule de financement ou comme véhicule d'acquisition dans une opération de titrisation à deux niveaux conformément à la Loi sur la Titrisation. La société pourra émettre des valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter et lever des capitaux par tout moyen; employer ses fonds à l'acquisition, la gestion et la disposition des actifs décrits dans le premier paragraphe du présent article; et, dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation, donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir ses obligations.

La société peut céder ses biens conformément et suivant les contrats qu'elle conclurait avec ses investisseurs et créanciers ainsi qu'avec toute personne de qui elle acquiert des actifs décrits au premier paragraphe du présent article.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toute technique et tout instrument en rapport avec ses biens ou ses investissements afin d'assurer une gestion efficace de ceux-ci, notamment toute technique et tout instrument de couverture contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts, et pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et à la poursuite de son objet social.

La société pourra conclure tout contrat et accomplir tout acte nécessaire ou utile à la titrisation des actifs mentionnés au premier paragraphe du présent article.

La société se soumet à la Loi sur la Titrisation et exercera son activité telle que décrite ci-dessus que dans la où elle ne dépassera pas le champ d'application de la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, et en particulier son article 5, le conseil d'administration de la société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la société. Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment, chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront liantes vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre créanciers, chaque compartiment de la société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers de la société (i) qui ont été désignés comme rattaché à un compartiment, à la création d'un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limitées aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment. Les investisseurs ou les créanciers de la société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs et créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la société ou de la société elle-même.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- Euros) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- Euros).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'associé unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- (ii) il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- (iii) il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la société.

Art. 10. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. Les comptes de la société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps que la société aura un associé unique, cet associé unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 31 mai à 10 heures, et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures (ii) et à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Actions
STICHTING EURASIA CREDIT CARD, trois mille cent	3.100
Total: trois mille cent	3.100

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (€ 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Rolf Caspers, banquier, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, né à Trèves le 12 mars 1968;

Olivier Jarny, banquier, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, né à Nantes le 22 décembre 1975;

Anja Lakoudi, banquier, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, née à Schlemma le 23 décembre 1977.

3. le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

4. le siège social de la société est fixé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Heinzmann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, Relation: LAC/2007/4525. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007056580/202/351.

(070057436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Les Assurances Mutuelles d'Europe Life Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.566.

—
Le rapport de gestion, la certification des comptes par le Réviseur d'Entreprises, le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe des comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

R. Rossetti

Administrateur-Directeur Général

Référence de publication: 2007056358/2069/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00079. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Charme & Création s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché aux Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 37.671.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007056359/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07440. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Porte des Ardennes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 99.509.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2006 que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Le conseil d'administration:

Monsieur Erny Schmitz, demeurant à Huldange, 2, rue de Stavelot

Madame Annette Knauf, demeurant à Huldange, 2, rue de Stavelot

Madame Liliane Theissen, demeurant à Burg-Reuland, Dürler 1, (Belgique).

Le commissaire aux comptes:

Monsieur Justin Dostert, directeur, demeurant à Itzig, 93, rue de la Libération.

Huldange, le 19 mars 2007.

Pour extrait conforme
PORTE DES ARDENNES SA
Signature

Référence de publication: 2007056728/3206/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05529. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Almatis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 475.025,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 98.613.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056360/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00229. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Almatis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 475.025,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 98.613.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056361/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00230. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Birvideaux Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.745.

Le bilan au 30 avril 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056362/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07464. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Cobra Automotive Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 41.135.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour COBRA AUTOMOTIVE TECHNOLOGIES S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007056381/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06970. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Solar Development Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 112.473.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICODEC S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007056363/4185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02102. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Tahc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 84.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056365/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06834. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Worldtec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 69.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056366/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06836. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**Bâloise Europe Vie S.A., Bâloise Europe Leben S.A., Bâloise Europe Life S.A., Bâloise Europe Vida S.A.,
Bâloise Europe Vita S.A., Bâloise Europe Leven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007056426/231/15.

(070057591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Homeros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.233.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007056368/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07188. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Homeros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.233.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007056369/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07185. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Eurasia Credit Card Funding I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 127.211.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourth day of April.

Before us Maître Bettingen notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

STICHTING EURASIA CREDIT CARD FUNDING COMPANY I, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, the Netherlands, and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34207682,

here represented by Mr. Andreas Heinzmann, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the founder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a «société anonyme»:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of EURASIA CREDIT CARD FUNDING I S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations, (hereafter the «Securitisation Law»), which shall apply to the company, of receivables (the «Permitted Assets»).

The company may either act as sole securitisation company, purchasing the Permitted assets and funding them through the issuance of securities, or it may act in a two tier securitisation either as a funding vehicle or as an acquisition vehicle in accordance with the Securitisation Law. The company may issue securities of any nature and in any currency and borrow and raise funds in any form; use its funds for the acquisition, the management and the disposal of the Permitted Assets referred to in the first paragraph; and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The company may transfer its assets pursuant to and in accordance with agreements it may enter into with its investors and creditors and any person from whom it acquires the Permitted Assets.

In general, the company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks and may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, moveable or immovable commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Finally, the company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purposes of securitising Permitted Assets.

The company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The Board of Directors of the company may, in accordance with the terms of the law of March 22, 2004 on securitisation, and in particular its article 5, create one or more compartments within the company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Board of Directors creating one or more compartments within the company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between creditors, each compartment of the company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors of the company that (i) have been designated as relating to a compartment, on the creation of a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors which created the relevant compartment. Creditors of the company whose rights are not related to a specific compartment of the company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors of the company creating such compartment, no resolution of the Board of Directors of the company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Board of Directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the company or of the company itself.

Title II.- Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten euro (€ 10.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 7. The company is managed by a Board of Directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

- (i) He resigns his office by notice to the company, or
- (ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- (iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 9. The Board of Directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the company as set out in Article 4 of the present articles of incorporation.

Art. 10. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The financial statements of the company are controlled by an external auditor appointed by the Board of Directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V.- General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on May 31st at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2008.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the law of March 22, 2004 on securitisation.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
STICHTING EURASIA CREDIT CARD FUNDING COMPANY I, three thousand one hundred shares . . .	3,100
Total: three thousand one hundred shares	3,100

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following are appointed directors:

Johan Dejans, company director, having his professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, born in Aarschot (Belgium), on November 17, 1966;

Richard Brekelmans, company director, having his professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, born in Amsteram (Netherlands), on September 12, 1960;

Paul Lamberts, Company director, having his professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, born in Tilburg (Netherlands), on September 18, 1965.

3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.
4. The registered office of the company is established at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Sennigerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

STICHTING EURASIA CREDIT CARD FUNDING COMPANY I, une fondation de droit néerlandais ayant son siège social Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34207682;

représentée par M^e Andreas Heinzmann, juriste, ayant pour résidence professionnelle Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de EURASIA CREDIT CARD FUNDING I S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la titrisation de créances (ci-après les «Actifs Autorisés»), au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après la «Loi sur la Titrisation») à laquelle la société se soumet.

La société pourra opérer soit seule, en acquérant les actifs décrits au premier paragraphe du présent article et les finançant par l'émission de titres, soit comme véhicule de financement ou comme véhicule d'acquisition dans une opération de titrisation à deux niveaux conformément à la Loi sur la Titrisation. La société pourra émettre des valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter et lever des capitaux par tout moyen; employer ses fonds à l'acquisition, la gestion et la disposition des actifs décrits dans le premier paragraphe du présent article; et, dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation, donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir ses obligations.

La société peut céder ses biens conformément et suivant les contrats qu'elle conclurait avec ses investisseurs et créanciers ainsi qu'avec toute personne de qui elle acquiert des actifs décrits au premier paragraphe du présent article.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toute technique et tout instrument en rapport avec ses biens ou ses investissements afin d'assurer une gestion efficace de ceux-ci, notamment toute technique et tout instrument de couverture contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts, et pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et à la poursuite de son objet social.

La société pourra conclure tout contrat et accomplir tout acte nécessaire ou utile à la titrisation des actifs mentionnés au premier paragraphe du présent article.

La société se soumet à la Loi sur la Titrisation et exercera son activité telle que décrite ci-dessus que dans la où elle ne dépassera pas le champ d'application de la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Conformément à la Loi sur la Titrisation, et en particulier son article 5, le conseil d'administration de la société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la société. Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment, chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront liantes vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre créanciers, chaque compartiment de la société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers de la société (i) qui ont été désignés comme rattaché à un compartiment, à la création d'un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limitées aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment. Les investisseurs ou les créanciers de la société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs et créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la société ou de la société elle-même.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100 actions) d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'associé unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- (ii) il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- (iii) il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la société.

Art. 10. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. Les comptes de la société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 14. Aussi longtemps que la société aura un associé unique, cet associé unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 31 mai à 10.00 heures, et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures (ii) et à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Actions
STICHTING EURASIA CREDIT CARD, trois mille cent actions	3.100
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (€ 2.000,-).

Assemblée Générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Johan Dejans, administrateur d'entreprise, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, né à Aarschot (Belgique), le 17 novembre 1966;

Richard Brekelmans, administrateur d'entreprise, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 12 septembre 1960;

Paul Lamberts, administrateur d'entreprise, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, né à Tilburg (Pays-Bas), le 18 septembre 1965.

3. le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

4. le siège social de la société est fixé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Heinzmann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, Relation: LAC/2007/4520. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007056584/202/350.

(070057478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Ratefile S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 44.223.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 7 décembre 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- RATEFILE S.A., ayant eu son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître J. Niclou

Le liquidateur

Référence de publication: 2007056371/1421/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02708. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070057534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Ocean Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.933.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCEAN GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2007056374/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07485. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Atomo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.035.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2007

L'assemblée générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs pour un nouveau terme d'un an.

L'Assemblée Générale a par ailleurs nommé DELOITTE SA, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour un mandat d'un an, en remplacement de la société ERNST & YOUNG

Composition du Conseil d'Administration:

Nicola Bravetti, Président, (résidant professionnellement à CH-6901 Lugano, 8, Piazza Manzoni)

Giulio Romani, (résidant professionnellement à CH-6901 Lugano, 8, Piazza Manzoni)

Carlo Camperio Ciani, (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal)

Jean-Jacques Schrämli, (résidant professionnellement à CH-6901 Lugano, 8, Piazza Manzoni)

Réviseur d'Entreprises:

DELOITTE SA, (ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 506, rue de Neudorf)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007057136/7/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00172. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

CNR International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.245.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2007.

CNR INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

D. Ransquin

Administrateur B

Référence de publication: 2007056376/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00206. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Astral International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 63.358.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007056378/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00186. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

MidOcean Holdco (Bezier) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.168.

Assemblée Générale des Associés

L'Assemblée Générale des Associés qui s'est réunie au siège social de la Société en date du 27 avril 2007, a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
 - Claude Beffort avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
 - Christian Tailleur avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
- en tant que Gérants de la Société.

L'Assemblée Générale des Associés qui s'est réunie au siège social de la Société en date du 27 avril 2007, a décidé de nommer en remplacement, avec effet immédiat:

- M. Johan Dejans, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
 - M. Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- pour une période indéterminée.

L'Assemblée Générale des Associés qui s'est réunie au siège social de la Société en date du 27 avril 2007, a également décidé de transférer le siège social de la société du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg avec effet au 27 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007057497/1012/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00242. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070057970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

Dyna Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 2.000.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.439.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour DYNA PROPERTIES S.à.R.L.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007056379/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06211. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070057209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Rocco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.260.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour ROCCO S.à.R.L.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007056380/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06214. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070057208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Rubicon Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 124.926.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of March.

Before Maître Paul Decker, notary, residing at Luxembourg-Eich, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RUBICON FINASNCE EUROPE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of February 16, 2007, not yet published in the Mémorial C,

registered with the Register of Trade and Companies in Luxembourg under number B-124.926

The meeting is declared open at 2.50 p.m. with M^e Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg as Chairman, who appointed as secretary Mrs Anne Lauer, private employee, residing professionally in Luxembourg-Eich

The meeting elected as scrutineer Mr Max Mayer, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

a.- To amend article 3 of the Articles of Association of the Company so as to add therein a new paragraph 3 worded as follows: «The object of the Company is also the acquisition by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner of any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, notes, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, claims, receivables (including, without limitation, loan receivables) and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.»

(ii) That the shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares is shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by proxyholder, the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholder, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that he had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation adopted unanimously the following resolution:

Sole resolution

The general meeting resolves to amend article 3 of the Articles of Association of the Company so as to add therein a new paragraph 3 as indicated in the agenda, so that article 3 of the articles of incorporation will have the following wording:

« **Art. 3.** The object of the Company is to provide financial assistance to companies forming part of the group of companies formed by the RUBICON EUROPEAN TRUSTS (the «Group»).

The Company may provide financing, guarantees and/or security or otherwise assist in the financing of entities of the Group. It may lend and borrow in any form and proceed to the issuance or subscription of bonds, notes or any other types of debt instruments.

The object of the Company is also the acquisition by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner of any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, notes, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, claims, receivables (including, without limitation, loan receivables) and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.

The Company may render financial services of whatever nature to entities within the Group.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity. For the avoidance of doubt, it is specified that the Company shall not render any services of whatever nature to third parties other than entities part of the Group.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 1,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société RUBICON FINANCE EUROPE S.A. société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 février 2007, pas encore publié au Mémorial C,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.926

L'Assemblée est ouverte à 14.50 heures sous la présidence de Maître Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Lauer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

a.- Modification de l'article 3 des statuts de la Société afin d'y ajouter un nouvel alinéa 3 conçu comme suit: «La Société a aussi pour objet l'acquisition par souscription, achat, échange ou toute autre manière d'actions, valeurs ou autres titres participatifs, obligations, titres obligataires, reconnaissances de dette, certificats de dépôt et autres instruments de dette et de manière plus générale tous valeurs et instruments financiers, créances, effets recevables (y compris sans que cette énumération ne soit limitative, des créances nées de prêts) ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille de pareils actifs en portefeuille.»

(ii) Que le nom de l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détient, est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

(v) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts afin d'y ajouter un nouvel alinéa 3 tel qu'indiqué dans l'ordre du jour ainsi l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet d'accorder une assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés formé par RUBICON EUROPEAN TRUSTS (le «Groupe»).

La Société peut accorder des prêts, garanties et/ou sûretés ou assister les entités du Groupe de toute autre manière dans leur financement. Elle peut prêter et emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission ou à la souscription d'obligations, de billets ou de tout autre type d'instrument de dette.

La Société a aussi pour objet l'acquisition par souscription, achat, échange ou toute autre manière d'actions, valeurs ou autres titres participatifs, obligations, titres obligataires, reconnaissances de dette, certificats de dépôt et autres instruments de dette et de manière plus générale tous valeurs et instruments financiers, créances, effets recevables (y compris sans que cette énumération ne soit limitative, des créances nées de prêts) ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille de pareils actifs en portefeuille.

La Société peut rendre des services financiers sous toutes formes à des entités du Groupe.

La Société peut effectuer toute transaction, commerciale ou financière, directement ou indirectement liée à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que la Société ne rendra aucun service de quelque nature que ce soit à des tiers autres que des entités faisant partie du Groupe.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.000,- EUR

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, A. Lauer, M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007. Relation: LAC/2007/4280. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 avril 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007056452/206/130.

(070057618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Birvideaux Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.745.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056382/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07466. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Birvideaux Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.745.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056383/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07468. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

ECIP Europcar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.172.200,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.530.

Statuts coordonnés en date du 26 mars 2007 suite à un acte n° 164 devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007056384/208/13.

(070057336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Sanpaolo Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 18.498.

Statuts coordonnés en date du 27 mars 2007 suite à un acte n° 173 devant Maître Jacques Delavux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007056385/208/12.
(070057311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Helsinki Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 122.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007056431/231/15.
(070057485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

FLAM, Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg F 3.797.

Modification statutaire

L'assemblée générale extraordinaire de la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES ARTS MARTIAUX qui s'est tenue le 27 mars 2007 au Campus Kirchberg de l'Université du Luxembourg a approuvé à l'unanimité des 104 délégués présents représentant 36 associations de 45, donc plus des 2/3 des associations membres la modification statutaire suivante:

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES ARTS MARTIAUX, en abrégé F.L.A.M., association sans but lucratif.

Le siège social est établi à L-8009 Strassen 3, route d'Arlon dans la «Maison des Sports Josy Barthel».

La durée de l'association est illimitée.

Référence de publication: 2007056635/7641/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00384. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

IMI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 54.584.

Statuts coordonnés en date du 27 mars 2007 suite à un acte n° 174 devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007056386/208/12.
(070057314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Sanpaolo Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 62.762.

Statuts coordonnés en date du 27 mars 2007 suite à un acte n° 178 devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007056387/208/12.

(070057303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Sanpaolo Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.762.

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée IMI REAL ESTATE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 62.762,

ladite société a été constituée sous la dénomination de EURABELGE en date du 14 janvier 1974 aux termes d'un acte reçu par Maître Guy Mourlon Beernaert, alors notaire de résidence à Bruxelles, publié aux annexes du Moniteur Belge du 1^{er} février 1974, sous le numéro 444-3, et a été transférée de la Belgique vers le Grand-Duché de Luxembourg, par acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 13.645.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte de changement de la dénomination sociale reçu par notaire soussigné en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial C de 2005, page 52458

L'assemblée est présidée par M. Stephan Bosi, employé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Sandrine Melnyk, employée, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Edoardo Tubia, employé, Luxembourg, et M. Giampiero D'Urzo, employé, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SANPAOLO REAL ESTATE S.A. La société fait partie du GROUPE BANCAIRE INTESA SANPAOLO. En cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions émanant de INTESA SANPAOLO S.p.A., société responsable du groupe, en application des instructions données par la BANQUE D'ITALIE en matière de surveillance et de contrôle prudentiel des établissements de crédits sur une base consolidée dans la mesure où ces instructions sont compatibles avec la réglementation luxembourgeoise applicable à la société en cette matière. Les Administrateurs de la société fournissent à la société responsable du groupe, toutes les données et les informations nécessaires au respect de ces instructions.»

2. Divers

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la décision suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SANPAOLO REAL ESTATE S.A. La société fait partie du GROUPE BANCAIRE INTESA SANPAOLO. En cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions émanant de INTESA SANPAOLO S.p.A., société responsable du groupe, en application des instructions données par la Banque d'Italie en matière de surveillance et de contrôle prudentiel des établissements de crédits sur une base consolidée dans la mesure où ces instructions sont compatibles avec la réglementation luxembourgeoise applicable à la société en cette matière. Les Administrateurs de la société fournissent à la société responsable du groupe, toutes les données et les informations nécessaires au respect de ces instructions.»

58065

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Bosi, S. Melnyk, E. Tubia, G. D'Urzo, C. Doerner.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3905. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007056472/208/63.

(070057301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

NHS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.348.

Statuts coordonnés en date du 27 mars 2007 suite à un acte n° 176 devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007056388/208/12.

(070057264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.095.

Auszug aus der Beschlußfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 20. Februar 2007 in Luxemburg

- die Herren Johann Kernbauer, Serge D'Orazio und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- der Abschlussprüfer, DELOITTE S.A. wird für ein weiteres Jahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS UMBRELLA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2007056400/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Vencorp S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.259.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire le 8 mars 2007

Il est décidé:

- de nommer PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié conforme et sincère
Pour VENCORP S.C.A. S.I.C.A.R.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007056402/526/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Financière Saint Merri Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 avril 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007056420/206/13.

(070057617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Meter Service Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.815.

Statuts coordonnés en date du 23 mars 2007, suite à un acte n^o 162 devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007056421/208/12.

(070057339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

SOA Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2007056422/209/12.

(070057602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Benelux-Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 96.805.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, abgehalten als Ausserordentliche Generalversammlung am 7. März 2007

Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Abschlussprüfers Euro Associates mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, und ernennt zum neuen Abschlussprüfer die Gesellschaft EUROCOMPTE S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau. Ihr Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2009.

Luxemburg, 7. März 2007.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2007056636/1051/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Auguste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 109.293.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 avril 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007056423/201/12.

(070057606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Rubicon Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 124.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 avril 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007056424/206/13.

(070057621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Capital & Services S.A., Société Anonyme,

(anc. Quantix Capital & Services S.A.).

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 avril 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007056427/201/13.

(070057628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

P.C.E., Parriaux Consulting Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 127.202.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Madame Josette Bossu, fonctionnaire, née à F-Paris 15^o le 6 mai 1948, demeurant à F-78170 La Celle Saint Cloud, 78, avenue des Etangs, ici représentée par Monsieur Pierre Parriaux, nommé ci-après, en vertu d'une procuration sous

seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2.- Monsieur Pierre Parriaux, indépendant consultant, né à F-Paris 10^o le 9 juin 1949, demeurant à F-78170 La Celle Saint Cloud, 78, avenue des Etangs;

3.- La société EUROPEAN BUSINESS MANAGEMENT & PARTNERS S.A. ayant son siège social à L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean Michel Benne, employé-privé, né à B - Namèche le 24 septembre 1951, demeurant à L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PARRIAUX CONSULTING EUROPE S.à.r.l., en abrégé P.C.E.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Grevenmacher.

Il pourra être transféré en tout lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- Le conseil, la négociation, la commission, l'agence, l'intermédiaire et le courtage commerciaux,
- l'import & l'export, l'achat, la vente en gros directe ou indirecte moyennant concession ou franchise, la location-vente de tous biens mobiliers, marchandises et produits manufacturés à l'exclusion d'équipements militaires,
- le conseil, la formation, l'assistance, le soutien administratif, logistique et la gestion en matière de marketing, distribution, management et liquidations, ainsi que de recouvrements de créances,
- la promotion, l'achat, la vente, la location et la mise en valeur d'immeubles,
- la prise de participation sous quelque forme que ce soit et notamment par voie de souscription, de fusion et d'apport dans toutes sociétés ou entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le financement des celles dans lesquelles elle détiendrait une participation notable.
- Elle pourra de manière générale faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), divisé en (125) parts sociales de cent euro (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Madame Josette Bossu, prénommée, soixante parts sociales	60 parts
2.- Monsieur Pierre Parriaux, prénommé, soixante parts sociales	60 parts
3.- EUROPEAN BUSINESS MANAGEMENT & PARTNERS S.A. cinq parts sociales	5 parts
Total: cent vingt cinq parts sociales	125 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

La société EUROPEAN BUSINESS MANAGEMENT & PARTNERS S.A. représentée par Monsieur Jean Michel Benne, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Bossu, P. Parriaux, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007. Relation: LAC/2007/4064. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007056586/202/124.

(070057426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Sanpaolo IMI Equity Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.364.

Statuts coordonnés en date du 27 mars 2007, suite à un acte n^o 177 devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007056428/208/12.

(070057261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Gallions Reach (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 102.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2006.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007056429/239/12.

(070057319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

VC Funding 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.062.

Statuts coordonnés en date du 22 mars 2007, suite à un acte n^o 157 devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007056430/208/12.

(070057322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Arelo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 35.383.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2006, VALON S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ont été nommées administrateurs, en remplacement de MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann démissionnaires. Leurs mandats s'achèveront avec celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour ARELLO HOLDING S.A.
EXPERTA LUXEMBOURG
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007056638/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

PS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.482.

In the year two thousand seven, on the thirtieth of February.

Before US Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on February 13, 2007.

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P. a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under number LP 10450,

here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given on February 13, 2007.

- PS HOLDCO S.à r.l. a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending,

here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given on February 13, 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of PS S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), with registered office at 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a notarial deed dated January 24, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose bylaws have not been since amended.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to create two different classes of shares, referred to as the class A shares (hereinafter referred to as the «Class A Shares») and the class B shares (hereinafter referred to as the «Class B Shares») with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The shareholders resolve to transform the current five hundred (500) existing ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each into five hundred (500) Class B Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of three million eight hundred fifty-six thousand Euro (EUR 3,856,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to three million eight hundred sixty-eight thousand five hundred Euro (EUR 3,868,500.-) by creating and issuing (i) three thousand two hundred (3,200) new Class B Shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and (ii) one hundred fifty-one thousand forty (151,040) Class A Shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each with payment of a total share premium of thirty-one million one hundred forty-two thousand two hundred eighty-nine Euro (EUR 31,142,289.-).

Subscription - Payment

Thereupon intervened PS HOLDCO S.à r.l. prenamed, through its proxyholder, prenamed, declares to subscribe to the three thousand two hundred (3,200) new Class B Shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and one hundred fifty-one thousand forty (151,040) Class A Shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and to make payment in full for each such new Class B and Class A Shares thus subscribed and share premium connected to the new Class A Shares, for a total amount of thirty-four million nine hundred ninety-eight thousand two hundred eighty-nine Euro (EUR 34,998,289.-)

by contribution (hereinafter referred to as the «Contribution») in kind consisting of all its assets and liabilities (entire property).

The Contribution represents a net contribution in an aggregate amount of thirty-four million nine hundred ninety-eight thousand two hundred eighty-nine Euro (EUR 34,998,289.-).

PS HOLDCO S.à r.l. prenamed, through its proxyholder, declares that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by PS HOLDCO S.à r.l. prenamed, of the Contribution has been given to the undersigned notary.

In addition, PS HOLDCO S.à r.l. prenamed, through its proxyholder, further states that a report has been drawn up by the management of the Company on February 13, 2007 wherein the Contributions so contributed is described and valued.

Thereupon, PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prenamed, and PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P., prenamed, resolve to accept the said subscription and payment by PS HOLDCO S.à r.l. and to allot the three thousand two hundred (3,200) new Class B Shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and one hundred fifty-one thousand forty (151,040) Class A Shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to PS HOLDCO S.à r.l. as stated above.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by cancellation of the four hundred ninety-eight (498) Class B Shares of the Company contributed to the Company by PS HOLDCO S.à r.l. prenamed, as part of the Contribution in order to avoid that the Company owns owned shares.

Fifth resolution

The shareholders resolve to restate article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at three million eight hundred fifty-six thousand fifty Euro (EUR 3,856,050.-) divided into one hundred fifty-one thousand forty (151,040) Class A Shares and three thousand two hundred and two (3,202) Class B Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

5.2 Class A Shares and Class B Shares (together referred to as the «Shares» and individually a «Share») can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles.

5.3 The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.4 Any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal value of the Class A Shares shall remain attached to the Class A Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class A Shares Premium Account.

5.5 Without prejudice to the legal requirements, the rights of the different classes of shares are ruled in the present Articles.

5.6 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

5.7 The share capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the majority rules set out by article 14 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

5.8 In case of reduction of share capital, the share capital of the Company and the share premium attaching to any class of Shares shall be repaid to the holders of the relevant class of Shares under the same conditions.

5.9 Share premium of any class of Shares may be allocated to the legal reserve of the Company. In case of reduction of share capital, the amount of legal reserve to be reduced shall automatically be (re-)allocated to the Share Premium Account(s) from which it originated.»

Sixth resolution

The shareholders resolve to add the following paragraphs in the article 16 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

«16.6 Each Share entitles to a fraction of the rights attached to the Shares in the Company under the conditions as set out below, and in direct proportion to the number of Shares in existence.

16.7 The holders of Class A Shares are entitled to an additional preferred dividend of 10 per cent. p.a. calculated on the nominal amount of the Class A Shares plus the Class A share premium, and to the extent in any given year the preferred dividend is not paid the Class A Shares Premium Account shall be increased accordingly.»

Seventh resolution

The shareholders resolve to add the following paragraphs in the article 18 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

«18.3 Subject to the availability of funds, the liquidation surplus will be distributed as follows:

- the holder(s) of the Class A Shares will be entitled to received a preferred liquidation proceed of 10 per cent. p.a. calculated on the nominal amount of the Class A Shares and connected the Class A Share Premium Account;
- any remaining funds available will then be distributed to the Shareholders on a prorata-basis»

Capital duty exemption request

Insofar as:

- (1) the contribution in kind consists of all the assets and liabilities constituting an entire branch of activity of a company;
- (2) the contribution is made exclusively against the allotment of new shares; and
- (3) all the companies enclosed have their registered office in the European Union;

such contribution qualifies under the terms of Article 4-1 of the law date December 29th, 1971, which provides for capital duty exemption.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, enregistrée à Cardiff sous le numéro de registre LP 10434,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 1^{er} février 2007.

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P., une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, enregistrée à Cardiff sous le numéro de registre LP 10450,

ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 1^{er} février 2007.

- PS HOLDCO S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 1^{er} février 2007.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de PS S.à r.l. (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, et dont l'inscription auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée suivant acte notarié en date du 24 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont pas été amendés depuis.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer deux catégories actions, les parts sociales de catégorie A (les«Parts Sociales de Catégorie A») et les parts sociales de catégorie B (les«Parts Sociales de Catégorie B») avec une valeur nominales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), chacune.

Deuxième résolution

Les associés décident de transformer les cinq cents (500) parts sociales ordinaires existantes en cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie B de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), chacune.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions huit cent cinquante-six mille Euros (EUR 3.856.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à trois millions huit cent soixante-huit mille cinq cents Euros (EUR 3.868.500,-) par la création et l'émission de (i) trois mille deux cents (3,200) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et (ii) cent cinquante et un mille quarante (151,040) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune lesquelles sont émises avec paiement d'une prime d'émission de trente et un millions cent quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 31.142.289,-).

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue PS HOLDCO S.à r.l., prédésignée, qui, par sa mandataire a déclaré souscrire aux (i) trois mille deux cents (3,200) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et aux (ii) cent cinquante et un mille quarante (151,040) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune avec paiement de prime d'émission liée aux nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, pour un montant total de trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 34.998.289,-) par apport (ci-après l'«Apport») en nature de l'intégralité de ses actifs et passifs (universalité de patrimoine).

L'Apport représente un apport net d'un montant total trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix huit mille deux cent quatre-vingt-neuf Euros (EUR 34.998.289,-).

PS HOLDCO S.à r.l., prédésignée, agissant par sa mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacles au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par PS HOLDCO S.à r.l., prédésignée, a été donnée au notaire instrumentant.

PS HOLDCO S.à r.l., prédésignée, agissant par sa mandataire dûment mandatée a en outre déclaré qu'un rapport a été établi par le management de la Société en date du 13 février 2007 dans lequel l'Apport ainsi contribué a été décrit et évalué.

Ensuite, PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prédésignée, et PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P., prédésignée, ont décidé d'accepter cette souscription et ce paiement par PS HOLDCO S.à r.l. et d'attribuer les trois mille deux cents (3,200) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et les cent cinquante et un mille quarante (151,040) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune à PS HOLDCO S.à r.l. tel que mentionné ci-dessus.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société par annulation des quatre cent quatre-vingt-dix huit (498) Parts Sociales de Catégorie B de la Société apportée à la Société par PS HOLDCO S.à r.l., prédésignée, comme faisant partie de l'Apport, ceci pour éviter que le Société ne détienne des Parts Sociales propres.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trois millions huit cent cinquante-six mille cinquante Euros (EUR 3.856.050,-) divisé en cent cinquante et un mille quarante (151.040) Parts Sociales de Catégorie A et trois mille deux cent deux (3.202) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune entièrement libérées.

5.2 Les Parts Sociales de Catégorie A et de Catégorie B (ci-après mentionnées ensemble comme les «Parts Sociales» et individuellement une «Part Sociale») peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, en accord avec la Loi et les Statuts présents.

5.3 Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.4 Tout montant de prime d'émission qui a été payé ou sera payé en plus de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A restera attaché aux Parts Sociales de Catégorie A et sera alloué à une réserve spéciale désignée en tant que compte de prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A.

5.5 En conformité avec la Loi, les droits attachés aux différentes catégories de parts sociales sont décrits dans les Statuts présents.

5.6 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

5.7 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de majorité exigées par l'article 14 de ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

5.8 En cas de réduction du capital social, le capital social de la Société et la prime d'émission attachée à la catégorie de Parts Sociales afférente devront être repayés aux détenteurs des catégories de Parts Sociales concernées d'après les mêmes conditions.

5.9 La Prime d'émission attachée aux catégories de Parts Sociales afférentes peut être allouée à la réserve légale de la Société. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale à réduire devra être automatiquement (ré) alloué au compte de prime d'émission dont il provient.»

Sixième résolution

Les associés décident d'ajouter les alinéas suivants à l'article 16 des statuts de la Société:

«16.6. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des droits attachés aux Parts Sociales de la Société par application du principe évoqué ci-après.

16.7 Les détenteurs de Parts Sociales de Catégories A ont droit à un droit préférentiel sur dividendes de 10 pourcent calculé sur la valeur nominale des Parts Sociales de Catégories A ainsi que sur la valeur de la prime d'émission liée aux Parts Sociales de Catégories A, et dans le mesure où ce droit au préférentiel sur dividende n'est pas payé, le Compte Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégories A devra accroître en conséquence.»

Septième résolution

Les associés décident d'ajouter les alinéas suivants à l'article 18 des statuts de la Société:

«18.3 En fonction des actifs disponibles, la distribution sera effectuée comme suit:

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégories A ont droit à un droit préférentiel sur le boni de liquidation de 10 pourcent calculé sur la valeur nominale des Parts Sociales de Catégories A ainsi que sur la valeur de la prime d'émission liée aux Parts Sociales de Catégories A;

- les sommes restantes disponibles seront distribuées aux Associés au prorata.»

Requête en exonération de paiement du droit d'apport

Dans la mesure où:

(1) l'apport en nature consiste dans l'intégralité des actifs et passifs comprenant la branche d'activité d'une société

(2) l'apport est fait exclusivement contre distribution des nouvelles actions, et

(3) toutes les sociétés concernées ont leur siège social dans l'Union Européenne,

un tel apport entre dans le champ d'application de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption de droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2007. Relation: EAC/2007/1142. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007056470/239/260.

(070057392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**Capital & Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Quantix Capital & Services S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 124.481.

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme (QUANTIX CAPITAL & SERVICES S.A.), avec siège social à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 124.481 (NIN 2007 2202 318).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 février 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social est fixé à quarante mille Euros (€ 40.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-), entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur José Gracia, ingénieur polytechnicien, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marco Fritsch, juriste, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Nadine Gaupp, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de la dénomination de la société en CAPITAL & SERVICES S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de quarante mille euros (€ 40.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (€ 40.000,-) au montant de quatre-vingt mille euros (€ 80.000,-) par la création de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3.- Renonciation de l'actionnaire unique à son droit de souscription préférentiel.

4.- Souscription des quatre cents (400) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes par Madame Margarita González, avocat, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre, avec libération en espèces du montant de quarante mille euros (€ 40.000,-)

5.- Constatation que le capital social s'élève au montant de quatre-vingt mille euros (€ 80.000,-), représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

6.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (€ 80.000,-), représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

7.- Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

8.- Fixation du nombre des administrateurs à trois et nomination de deux administrateurs et de la durée de leur mandat.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant l'actionnaire présent et représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par l'actionnaire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont l'actionnaire a pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de QUANTIX CAPITAL & SERVICES S.A. en CAPITAL & SERVICES S.A.

L'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CAPITAL & SERVICES S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante mille euros (€ 40.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (€ 40.000,-) au montant de quatre-vingt mille euros (€ 80.000,-) par la création de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'actionnaire unique de la société, Monsieur José Gracia, renonce à son droit de souscription préférentiel au profit du nouvel actionnaire, Madame Margarita González.

Souscription - Payement

Les quatre cents (400) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, sont souscrites par Madame Margarita González, avocat, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre, avec libération en espèces du montant de quarante mille euros (€ 40.000,-) qui est intervenue à la présente. La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de quarante mille euros (€ 40.000,-) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que le capital social s'élève au montant de quatre-vingt mille euros (€ 80.000,-), représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (€ 80.000,-), représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer désormais à trois (3) le nombre des Administrateurs et de nommer Administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012:

- Madame Margarita González, avocat, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre;

- Monsieur Raúl Lorente, analyste boursier, demeurant à E-28003 Madrid, 91, Calle Zurbano.

Le mandat de Monsieur José Gracia est confirmé.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Gracia, M. Fritsch, N. Gaupp, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 6 avril 2007. Relation: ECH/2007/335. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 avril 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007056460/201/97.

(070057625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

FAM Energy Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.177.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den neunzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Maria Kohl, Bilanzbuchhalterin, wohnhaft in D-54298 Igel, Zum Waldeskühl 8.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung FAM ENERGY CONSULTING S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Entwicklung, Konstruktion, Bau und Vertrieb von Energieanlagen, einschliesslich der Erwerb und Handel mit Stoffen zur regenerativen Energieerzeugung sowie die Beratung in diesen Bereichen.

Die Gesellschaft hat des weiteren zum Gegenstand die Ausführung von Hausmeistertätigkeiten, die Vermietung und Verpachtung von Immobilien, die Ausführung von Renovierungs- und Instandhaltungsarbeiten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125,-), welche integral durch Frau Maria Kohl, Bilanzbuchhalterin, wohnhaft in D-54298 Igel, Zum Waldeskühl 8, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900,-).

Erklärung

Die Komparentin erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Arnold Anton, Energieberater/Energetiker, wohnhaft in D-54298 Igel-Liersberg, Amselweg 4, hier anwesend und dies annehmend.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5365 Munsbach, 12, parc d'Activité Syrdall.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Kohl, A. Anton, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 avril 2007. Relation: ECH/2007/397. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 2. Mai 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007056442/201/106.

(070057239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Global Alternative Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.476.

Auszug aus der Beschlußfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 3. April 2007 in Luxemburg

- die Herren Harald Wanke, Franz-Josef-Strasse 8-10, 6130 Schwaz, Österreich, und André Schmit, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- Die Generalversammlung nimmt davon Kenntnis, dass Herr Wiedemayr, Franz-Josef-Strasse 8-10, 6130 Schwaz, Österreich, zum 3. April 2007 sein Amt als Verwaltungsratsmitglied niederlegt.

- Die Generalversammlung stimmt der Ernennung von Herrn Markus Lackner, Franz-Josef-Strasse, 8-10, 6130 Schwaz, Österreich, als Verwaltungsratsmitglied zu, unter Voraussetzung der Zustimmung durch die CSSF.

- der Abschlussprüfer, DELOITTE S.A. wird für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für GLOBAL ALTERNATIVE INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007056401/526/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07266. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

EK Medical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 88.397.

Extrait des conventions de cession de parts du 30 mars 2007

Il résulte des conventions de cession de parts qui ont été établies en date du 30 mars 2007 que:

1- Que Monsieur Paul Kythreotis, avocat, né à Londres (Angleterre) le 18 mai 1967, demeurant à Chypre CY 752, 14, Dimitriou Karaoli, Ormidhia, Larcana à cédé 105 parts sociales de la société à Monsieur Etienne Keyen, directeur de sociétés, né à Waremmé (Belgique) le 26 septembre 1964, demeurant à B-4360 Oreya (B), 74A Louis Maréchal.

2- Que Monsieur Paul Kythreotis, avocat, né à Londres (Angleterre) le 18 mai 1967, demeurant à Chypre CY 752, 14, Dimitriou Karaoli, Ormidhia, Larcana à cédé 1 part sociale de la société à Madame Yolande Malchair, née à Oreya (Belgique) le 13 juillet 1965, demeurant à B-4360 Oreya (B), 74A Louis Maréchal.

3- Que Madame Janette Zammit, administrateur de sociétés, née à Hertford (Angleterre) le 29 mai 1966, demeurant à Chypre, Limassol Theomaria Court n° 2, Maisonnette n° 3, Alkinou street, à cédé 1 part sociale de la société à Monsieur André Keyen, né à Donceel le 6 avril 1946, demeurant à B-4360 Oreya (Belgique), 3, Clos du Frenay.

4- Que Madame Janette Zammit, administrateur de sociétés, née à Hertford (Angleterre) le 29 mai 1966, demeurant à Chypre, Limassol Theomaria Court n° 2, Maisonnette n° 3, Alkinou street, à cédé 104 parts sociales de la société à Monsieur Etienne Keyen, directeur de sociétés, né à Waremmé (Belgique) le 26 septembre 1964, demeurant à B-4360 Oreya (B), 74A Louis Maréchal.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007056299/320/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07557. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Logistics World Alliance - LWA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 123.648.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler, Notaire

Par délégation, M. Goeres

Référence de publication: 2007056437/231/14.

(070057587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.